

Règlement de fonctionnement

Ouverture

Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30. Les périodes de fermeture sont affichées dans la salle d'attente du service.

Capacité d'accueil

60 enfants de 0 à 6 ans du département de la Haute-Saône (exceptés les deux cantons d'Héricourt).

Les prestations

Gratuites pour les familles.

Il est impératif de fournir l'attestation papier justifiant l'ouverture des droits de votre enfant auprès de l'assurance maladie, et de vous assurer de sa validité en cours de prise en charge.

Localisation du service

Dans l'enceinte du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône, site de Vesoul.
Un parking dédié est aménagé devant le service.

Sécurité Incendie

Le CAMSP se situe dans l'enceinte du Groupe hospitalier de la Haute-Saône, site de Vesoul, dans un bâtiment de plain-pied.

La conception et l'aménagement des locaux permettent une évacuation rapide en cas de sinistre.

Les consultations

Sur rendez-vous uniquement. L'enfant est accompagné obligatoirement par ses parents ou par un représentant légal. Dans la mesure du possible, les professionnels s'attachent à regrouper les consultations et les prises en charge afin de limiter les déplacements des familles.

Confidentialité

Elle est garantie. L'équipe est tenue au secret médical et professionnel.

La protection des mineurs

Le CAMSP accueillant des enfants de 0 à 6 ans, l'équipe est donc soumise aux lois régissant la protection des mineurs.

Les modalités de prise en charge

Sur rendez-vous :

- dans le service : enfant-parents, enfant seul, parents seuls.
- à domicile dans des situations spécifiques

La salle d'attente

Avant les rendez-vous, les enfants et leurs accompagnateurs attendent dans la salle prévue à cet effet afin de ne pas perturber le travail des différents professionnels, mais également dans un souci de confidentialité.

Le matériel mis à disposition doit être respecté.

L'enfant est placé sous la responsabilité de la personne qui l'accompagne.

Le dossier

Pour chaque enfant, un dossier est constitué.

"Les services hospitaliers disposent d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser le cas échéant des travaux statistiques à usage du service.

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation.

Vous pouvez obtenir communication des données vous concernant en vous adressant au responsable de cet établissement.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical". (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.)

La consultation du dossier est possible en application de la procédure de communication du dossier patient en vigueur dans l'établissement.

Les liens avec l'extérieur

Avec l'accord des parents, les différents professionnels qui adressent des enfants au CAMSP seront informés du projet de soin.

Pour certaines situations, des réunions de coordination ont lieu avec des services extérieurs qui connaissent la famille et l'enfant (PMI, école, secteur social...) Les parents sont informés de ces rencontres.

Règles de vie

En cas d'absence d'un membre de l'équipe, les familles seront prévenues le plus tôt possible. De la même façon, les familles s'engagent à prévenir le secrétariat du CAMSP en cas de retard à une séance ou en cas d'absence.

Les familles doivent veiller au respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté.

Tout changement de situation (adresse, téléphone, assurance maladie...) doit être signalée impérativement au secrétariat.

Absences

En cas d'absences répétées non justifiées, et sans nouvelle de la famille, la prise en charge pourra être suspendue après avis du responsable du service.